

Droit animalier

Par **Nauphary82**, le **24/06/2016** à **20:25**

Bonjour,

Je suis actuellement en licence 3 de droit, et j'aimerais m'impliquer dans la défense des animaux, dans le monde associatif de préférence. Un DU vient d'ouvrir en droit animalier à Brive-La-Gaillarde étalé sur deux semaines début septembre, ainsi qu'un master Éthique et social avec une spécialité dans ce domaine. Il existe également un Master à Barcelone consacré exclusivement au droit animalier !

Tout d'abord, je suis un peu perdue, car je dois choisir entre droit privé ou droit public (qui se consacre d'ailleurs d'avantage sur le droit humanitaire) dans le cadre de la L3 et ce dans quelques jours. Quel programme serait le plus adapté ?

J'ai également des doutes sur le parcours à suivre, dois-je me lancer dans un master consacré au droit animalier ou suivre le DU proposé sur une courte période à côté d'un master regroupant un domaine plus large (droit de l'environnement ...) ?

Que faire ? [smile17]

Par **MrZoG69**, le **24/06/2016** à **21:15**

Bonsoir,

Je suis désolé de vous refroidir et de briser partiellement vos rêves mais je n'ai jamais entraperçu la moindre offre d'emploi en droit animalier... Vouloir se spécialiser dans ce domaine me semble pour le moins particulièrement risqué.

Pour autant, j'ai eu l'occasion de rencontrer une avocate qui pratiquait principalement en droit des contrats, droit commercial et qui se présentait auprès de ses clients comme spécialisée pour les transactions relatives aux chevaux. En fait, elle avait juste une bonne connaissance des quelques particularités de ce secteur et cette soit disant spécialité lui permettait d'attirer davantage de clientèle. C'était une sorte de bonus commercial en quelque sorte.

A mon sens, c'est davantage dans ce sens que vous devez envisager les choses. Il me semble donc préférable de suivre le DU qui se déroule seulement en deux semaines et qui vous permettra donc de poursuivre votre cursus universitaire plus généraliste.

Bien cordialement.

Par **Camille**, le **24/06/2016** à **21:58**

Bonjour,

[citation]*En fait, elle avait juste une bonne connaissance des quelques particularités de ce secteur*[/citation]

Elle aussi avait fait un DU sur deux semaines ?

En deux semaines, on apprend quoi ?

[smile17]

[citation]*Je n'ai jamais entraperçu la moindre offre d'emploi en droit animalier*[/citation]

Et les animaux vont rarement se plaindre après d'un juge ou consulter un avocat pour connaître leurs droits...

Quant aux associations de défense des animaux, la plupart n'a pas les moyens de se payer les services d'un juriste.

Par **MrZoG69**, le **24/06/2016** à **22:16**

Je ne sais même pas si elle avait un DU... Elle avait simplement du réseau dans le milieu et était familière avec les documents et délais habituels pour ce genre de transactions. Pour le reste, cela demeure du droit des contrats donc rien de bien extraordinaire.

Pour ce qui est des deux semaines, je n'y connais rien en droit animalier mais au premier abord cela ne me surprend pas plus que cela dans la mesure où je vois déjà difficilement comment on peut en faire une matière à part entière (mais ce n'est que mon point de vue personnel donc cela ne vaut strictement rien).

Par **Nauphary82**, le **24/06/2016** à **22:33**

Merci pour vos réponses, le droit animalier en France ne propose des formations que depuis l'année dernière donc je ne sais pas où se sont formés les juristes, avocats spécialisés en la matière, mais ce n'était en tout cas pas en France.

Et c'est justement pour cela que je pense que le droit animalier est prometteur, de plus en plus formations se créent en Europe et elles sont assez prisées et présentes aux États-Unis par exemple, nous sommes très en retard sur le sujet aujourd'hui mais ça bouge énormément... rien qu'à regarder l'actualité...

Par **Nauphary82**, le **24/06/2016** à **22:38**

La présentation du DU : <http://www.unilim.fr/omij/files/2016/04/diplôme-universitaire.pdf>

Par **Camille**, le **25/06/2016** à **00:04**

Bonsoir,

Bien d'accord avec vous, mais attention de ne pas être trop en avance !

Solution : visez une spécialisation moins "spécialisée" et gardez un oeil (très) attentif sur... l'actualité.

Il est vrai qu'une formation sur quinze jours ne "grève pas le budget"...

Après, comme l'indique MrZog69, une fois qu'on est avocat(e), on a le droit de se revendiquer spécialisé en ce qu'on veut.

Par **Nauphary82**, le **25/06/2016** à **00:15**

Merci, je pense que ce sera plus prudent effectivement, par la suite je ne pense pas devenir avocate car j'estime pour le moment ne pas être à la hauteur.

Alors je me demande si de ce fait je ne pourrais pas dans un premier temps intégrer un Master 1 de droit public, pour commencer ... Ce qui m'embête c'est que le droit animalier requiert des compétences dans divers domaines, public, pénal, privé ...

Par **marianne76**, le **27/06/2016** à **13:43**

Bonjour

J'écris pour ma part en droit animalier et j'ai avant tout une formation de juriste généraliste.

Cette spécialisation est effectivement trop restreint , d'ailleurs quand j'écris sur un thème qui approche de près ou de la loin la protection animale même si c'est un article de droit civil, je n'ai pas les honneurs du Dalloz ou de la semaine juridique.

Alors, certes vous pouvez envisager de devenir juriste à la SPA de Paris ou dans une fondation mais les places sont plus que chères.